Avertissement.

On sera peutetre surpris de voir publier un ouvrage sur la peste(a), dans un tems ou il semble quil ny a ~~point de raison de la craindre~~ *par lieu cela pourroit meme paroitre de mauvais augure. *mais la ~~cette~~ surprise cessera, et l'on ecartera tout sinistre presage, si l'on fait attention a l'objet de ce traité. Si la peste est rare, ~~mais~~ *une maladie mais qui peut assurer qu'on ne la verra jamais? C'est un des fleaux que dieu reserve dans le tresor de sa colere, pour chatier les peuples coupables. nos ancetres en ont fait souvent la triste ~~épreuve~~ *experience. Sommes nous meilleurs pour nous flatter d'etre mieux traités? si nous ne devons pas ressentir ce terrible fleau, nos neveux n'en seront peutetre pas exempts. le danger de la

(a) on verra dans la vie de l'auteur en quel tems il composa cet ouvrage; comment il fut engagé a le composer, et les circonstances qui en jusqu'apres ~~ont~~ avoient empeché l'impression

-peste est meme toujours present: elle fait presque continuelle chez des peuples avec les quels nous sommes en commerce: elle est souvent à nos portes et dans nos propres vaisseaux. la quarantaine a la quelle on les soumet, avant de leur donner l'entrée dans nos ports, detourne le mal, en dissipant la cause mais que faut il pour rendre cette precaution inutile? l'empresse-ment indiscret d'un citoyen pour revoir ses parens ou ses amis; l'avidité aveugle d'un negotiant pressé de vendre ses marchandises; la negligence ou l'infidelité des surveillans, qui peuvent etre trompes ou se laisser corrompre. C'est par de semblables evenemens que la peste a penetré plusieurs fois dans le Royaume. qui ~~osera~~ peut repondre qu'ils n'arriveront plus?

~~Si le retour de la peste, quoique incertain, n'est pas absolument impossible, si nous ne sommes meme jamais ~~sans~~ ~~dan~~ tout a fait sans danger a cet egard,~~

a la ligne — il est ~~sans doute~~ avantageux de ~~s'~~ ~~apres~~ donc connoitre des a present

— les medecins ne s'attachant, dans leurs ouvrages, qu'à faire connoître la maladie et la manière de la traiter, ils ne parlant que par occasion et superficiellement de la police ~~qu'on doit observer dans les villes qui en sont attaquées, cependant ce dernier~~ objet ~~est~~ d'autant plus essentiel, que dans les tems de peste, la police doit differer en tout de celle des tems ordinaires.

Un Reglement general de police fait exprès pour les tems de peste, redigé par des magistrats habiles, sur les avis des Medecins qui ont vu la peste, seroit sans doute le moyen le plus sur pour prevenir ce terrible fleau, pour le detourner en etouffant le mal dans sa naissance; ou du moins pour en diminuer ~~ou~~ et faire cesser bientot les ravages, et eviter la plus part des desordres qui l'accompagnent. imprimée (a) aussi ~~habile~~, eclairé, que ~~que bien~~ zelé

(a) Monseigneur le duc d'Orleans, Regent du Royaume.

pour le bien public, avoit formé le projet d'un pareil Reglement; mais des objets plus pressans lui en firent suspendre l'execution. l'ouvrage que nous donnons au public, composé pendant le tems pour servir de memoire aux personnes ~~a ceux qui avoient été~~ chargés de la redaction de ce Reglement, est tres propre a le suppléer.

~~on y trouvera tout ce qu'on pourroit desirer dans le Reglement qui nous manque.~~

~~Car~~ en # pareille matiere, le legislateur ne doit pas s'ecarter de l'avis des medecins, seuls en ~~capables de bien~~ etat de juger de ce qui est favorable ou nuisible a la santé publique. ~~Cet ouvrage~~

+ on trouvera ~~dans cet ouvrage~~ tout ce qu'on pourroit desirer dans le Reglement qui nous manque. ~~car il s'agit~~ car ce –

+ ~~on~~ n'est-à proprement parler qu'un projet raisonné du Reglement de police, ~~où~~ dont toutes les decisions sont accompagnées de Reflexions qui en developpent les motifs, et des faits qui leur servent de fondement. or il est certain qu'on #

l'auteur avoit toutes les qualités necessaires pour l'execution d'un pareil ouvrage. il etoit medecin habile et experimenté; il avoit vu la peste dans une

grande ville[a]: peste qui avoit été aussi longue que violente, et accompagnée des plus grands desordres par le defaut d'une de bonne police. Il etoit parfaitement instruit de tout ce qui s'étoit passé dans le tems de cette calamité; il en avoit donné la relation au public[b]: il avoit lu tout ce qu'ont ecrit les anciens sur cette maladie; Il avoit comparé ce qu'ils en disent avec ce qu'il avoit vu; ensorte que son ouvrage est tout a la fois le fruit de l'étude, de l'experience et de la reflexion: aussi est il le plus complet que l'on connoisse sur cette matiere. L'auteur, qui l'avoit soigneusement aprofondie, ~~il~~ l'a traitée dans toute son etendue; Il entre dans les plus grands details; et il n'y a peutetre pas d'objet concernant la police, qui s'étend a tout dans les tems de peste, sur lequel il ne propose quelque reglement, ou ne donne des vues pour en etablir.

La simplicité, la clarté et l'ordre metodique de cet ouvrage, le rend~~ent~~roient d'une grande

(a) la peste qui affligea marseille en 1720. 1721. et 1722.

(b) imprimée a cologne (Lyon) chez pierre marteau en 172 et 1723. 1 vol. in 12.

commodité dans la pratique;
et l'on est persuadé qu'avec son secours, le Commandant d'une ville menacée ou attaquée de la peste, en reglerait aisement la police de la maniere la plus avantageuse pour le salut public.

Quoique cet ouvrage semble n'etre que de precaution pour l'avenir, il peut etre des a present d'une grande ~~de quelque~~ utilité; soit dans les villes maritimes, qui plus exposées par leur situation au danger de la peste, ne peuvent s'en garantir qu'en suivant les avis que donne l'auteur; soit dans les echelles[(a)] du levant, ou la peste est presque continuelle. — les Negotians et les Capitaines des vaisseaux marchands y veront comment ils doivent traiter avec les peuples infectés de la peste, et avec quelles precautions Ils doivent recevoir leurs marchandises, pour ne pas s'infecter eux memes. #

(a) on appelle ainsi a marseille les ports du levant

les vaisseaux de sa majesté peuvent ~~se trouver obligé~~ ~~dans le meme cas~~ etre forcés de relacher dans ~~les ports infectés de~~ les memes ports pour y prendre des vivres ou pour d'autres causes, au quel cas on a besoin ~~d'user~~ des memes precautions.

le stile de l'auteur est simple et n'a rien de Brillant; mais le merite ~~merite~~ d'un ouvrage qui, comme celuy ci, est plus fait pour instruire, que pour ~~l'instruction~~ ~~l'agrément~~ plaire, ne depend

les moyens de la prévenir ou
de la faire cesser. Il seroit trop
dangereux d'attendre que le
mal soit présent pour s'en occuper.
on ne retireroit alors pas ~~le même utilité~~ ~~peu de fruit de~~
+les mêmes avantages de ce travail. Il ne serviroit ~~seroit utile~~ que
dans une autre peste. presque
tous les ouvrages que nous avons
sur cette maladie ont été faits
après sa cessation, et dans un tems
où l'on ne ~~devoit ni ne~~ ~~autre~~ pouvoit
~~pas même~~ en prévoir le retour; ~~les ouvrages~~
~~faits dans ce tems~~ ceux là sont même
les plus utiles, parce qu'ils sont faits
d'après l'expérience, qu'on n'a pas
dans d'autres tems. c'est pour cette
raison qu'on ~~ne pas~~ a cru ne devoir
pas priver plus longtems le public
de celuy ci

Indépendamment de la possibi-
-lité et du danger de la peste, la
manière dont elle se communique
demande encore plus qu'on soit
instruit d'avance des moyens de
s'en garantir. Ses commencements
sont ordinairement imprévus;
sa source inconnue, ses premiers
progrès sourds et rapides, sa manifesta-
-tion subite et violente. les remèdes

doivent donc etre egalement prompts et efficaces. le moindre retardement peut etre funeste; la moindre faute est souvent essentielle et quelquefois irreparable.

Cependant les Commandans chargés de la police dans les tems ~~de peste~~ + de Calamité, et les ~~qui~~ medecins qui doivent les aider de leurs lumieres, n'ayant jamais vu la peste, sont sans experience sur cette maladie. la surprise et la frayeur augmentent leur embarras, et ~~souvent~~ ils prennent ~~il arrive~~ souvent ~~qu'ils prennent~~ des arrangemens plus propres a favoriser les progres de la maladie, que à les arreter. dans ces circonstances, ~~ils n'ont~~ ~~d'autres~~ toutes leurs ressources ~~que les~~ sont dans les relations des anciennes pestes, et les ouvrages des anciens medecins sur cette maladie ~~mais ces~~ secours ordinairement ~~sont~~ ~~souvent~~ peu surs ~~ou~~ et insuffisans. les relations bornées au detail des faits, ne fournissent que des moyens relatifs aux circonstances particulieres, qui varient. ~~les~~

vie de L'auteur.

Mr. Jeanbaptiste Bertrand, Docteur en medecine, Doyen du College des Medecins de Marseille, ~~et~~ membre de l'academie des belles-lettres ~~de la meme~~ de la meme ville, naquit au martigues, petite ville de Provence, le 12 Juillet 1670. D'antoine Bertrand, Negotiant, et de D.lle Claire Estevenenque sa femme, de la ville de la Ciotat.

Apres ses etudes d'humanites et de Philosophie, ses parens ~~lorsqu'ayant a prendre~~ le firent entrer dans l'etat eclesiastique. il recut la tonsure et les quatre mineurs, et ~~fit~~ fit son cours de Theologie.

Il se degouta bientot d'un état qui n'étoit pas de son choix; ~~et~~ il le quitta pour embrasser la Medecine, qu'il etudia a Montpellier sous ~~des~~ professeurs habiles, m.rs vieussens et Chirac. il passa ensuite Docteur a avignon. il pratiqua sa nouvelle profession dans sa patrie jusqu'en 1707, qu'il s'etablit a marseille, Comptant

de trouver dans une grande ville plus d'occasions de faire usage de ses connoissances et d'en aquerir de nouvelles.

La grande capacité dont mr. B. ~~l'auteur~~ donna des preuves dans l'examen qu'il subit, et dans les Theses qu'il soutint, pour son agrégation au College des medecins de Marseille, excita tellement la jalousie de ses nouveaux Collegues, qu'ils la firent ~~connoitre~~ éclater dans les actes memes, ~~qui~~ ils furent si longs et si penibles pour mr. Bertrand, qu'il en fut malade. Il n'est que trop ordinaire ~~que~~ a ceux qui exercent une profession dans une ville, ~~faisant~~ de faire un pareil accueil aux etrangers qui se presentent pour en partager les avantages avec eux, surtout quand ils ont quelque merite. mais ce procédé, aussi bas que contraire au bien public, tourne souvent a l'honneur de celuy qu'il attaque. mr. B. en fit l'experience. la jalousie de ses Collegues fut ~~la~~ en partie la Cause de ses premiers succes.

Mr. B. se pretoit a la confiance du public par devoir et par —

la rechute: Car il etoit ~~rare~~ tres rare que ceux qui avoient rechapé d'une attaque violente de ~~la~~ peste, +eussent encore ~~la respiraient~~ en servant les pestiferes.

La peste etoit deja sur son declin, quand la femme de mr. B. ~~la porta elle~~ la prit, et en mourut. ~~et~~ son fils en fut atteint le meme jour. Cet evenement etant venu a la connoissance de mrs. les Echevins de Marseille, ils crurent devoir mettre mr. B. en quarantaine dans sa maison. tout autre auroit regardé cet ordre comme une occasion et un pretexte honnete de cesser un travail penible et dangereux. mais mr. B. ne l'envisagea que comme un obstacle a son zele, et comme une injure qu'on luy faisoit, en rejettant ses services. il s'en plaint luy meme dans sa relation de la peste ~~pag. 368.~~ +a la page 368. ou il observe que "sa communication
" n'etoit pas plus dangereuse quand
" il traitoit son fils malade dans
" sa maison, que quand il visitoit
" les malades de la ville, et que n'etoit
" celle des de tous les autres medecins
" et Chirurgiens, qui etoient libres.

Cette sensibilité de mr. B. n'ayant qu'un bon motif, ne

diminua rien de son devouement au bien public. il luy consacra même le loisir de sa quarantaine. Ce fut pendant ce tems de repos qu'il composa sa relation de la Peste +. ~~Cette relation~~ elle contient dans le plus grand detail tout ce qui ~~se passa~~ s'est passé a Marseille pendant la durée de + ~~la peste~~ ~~contagion~~. l'auteur raconte comment elle s'y introduisit, et quels furent ses progrès et ses ravages: il rend compte des divers moyens dont on se servit pour la faire cesser: il est de la plus grande exactitude dans les faits: il ne dissimule aucune des fautes qu'on avoit faites, et qui pouvoient instruire la posterité: il ne donne des eloges qu'a ceux qui les avoient merités par leurs services: enfin il rend a chacun la justice qui luy est due. ^ [#2 fol. 3. pag. 1. n.o 33. Joignez

+ qu'il fit imprimer sans nom d'auteur.

+ cette calamité

#1. fol. 3 p. 2. deux ci nommées

~~Deux~~ une Questions qui ~~furent~~ fut la plus agitée par les medecins dans le tems de la peste +, et qui, ce semble, ~~auroient~~ auroit ~~du~~ moins du l'etre, ~~etoient~~ etoit de scavoir, si la maladie qui ravageoit ~~la~~ cette ville ~~de Marseille~~, etoit veritablement la peste, et si elle etoit contagieuse. m.rs Chicoyneau, Chirac et Verny, Medecins de Montpellier, venus a Marseille par ordre du Roy,

+ de Marseille

etoient a la teste de ceux qui soutenoient la negative de ces deux questions; peutetre moins par une veritable persuasion que pour rassurer ~~le peuple~~ les habitans de Marseille, dont la frayeur excessive augmentoit ~~et~~ le desordre, et rendoit les plus difficiles les arrangemens qu'on tachoit de prendre pour la sureté et la santé publique ## fol. 2. pag. 4

~~Deux d'entre eux~~, mrs. chirac et verny, ayant ecrit sur ~~la premiere~~ cette question, avoient reproché aux Medecins de Marseille d'entretenir dans le public la frayeur de la Contagion, dans la vue de se rendre necessaires et de faire augmenter leurs honnoraires. mr. d. justifie ses collegues sur ce reproche dans sa relation. il prouve que la peste etoit deja declarée quand ils furent appellés. il observe que s'ils n'avoient consideré que leurs interets, ils auroient plutot dissimulé la nature de la maladie, pour retenir dans la ville ceux des habitans qui etoient riches, et qui pouvoient seuls leur donner du profit. ~~enfin~~ il ajoute comme la plus grande preuve du desinteressement des Medecins de

Marseille, que" non seulement
„ils n'avoient rien exigé des
„particuliers, mais qu'ils n'avoient
„ ~~pas même~~ fait aucune
„convention avec la ville, et
„que leurs honnoraires dependoient
„encore de la generosité de m.rs
„les Echevins." [folio 3. in fine ~~bas~~] [la franchise] dans sa
#(m.r B. se declara ~~ensuite~~
[relation] pour la Contagion de la peste,
et refuta solidement l'opinion
contraire. son ~~sistème~~ sentiment [qui n'etoit deja que trop justifié par l'experience.]
a prevalu dans la suite. m.r
astruc, Celebre medecin de
Montpellier, l'a soutenu dans
une dissertation imprimée en
1724; et il se fonde principa
lement sur les faits detaillés
dans la relation de m.r B.,
duquel il parle avec eloge.)

On avoit aussi accusé les
Medecins de Marseille
d'avoir abbandonné le
service des malades, et de
s'etre retirés a la campagne.
m.r B., [atteste dans sa relation] que "les douze Medecins
„dont le College de Marseille
„etoit alors Composé, avoient

„tous servi dans la ville ou dans
„les hopitaux, a l'exception
„d'un seul, a qui sa santé ne
„l'avoit pas permis."

m.r D.B.+ lorsqu'il ~~en a~~ ~~fit imprimer avec~~
~~a sa relation de la Peste~~ des
observations sur ~~cette maladie~~ la peste
pour garder l'anonime,(a) il dit
„les avoir empruntées de m.r
„D.B. medecin de Marseille,"
de la part duquel il annonce
un traité de la Peste

La Relation de m.r D.B.
fut reçue avec avidité. on en
fit a lyon deux Editions
Consecutives, qui furent bientot
epuisées.(b)

— m.r fornes, Medecin Espagnol,
envoyé, a marseille par le Roy d'Espagne
~~a marseille~~, pour faire des
observations sur la peste, inséra
la relation de m.r D.B. presque
en entier dans un traité de
la peste ecrit en latin, qu'il
donna au public peu de tems
apres.

La franchise et la fermeté, avec laquelle
m.r D.B. avoit rendu temoignage

+ fit imprimer sa relation sans nom d'auteur et y

(a) l'auteur n'a jamais avoué cet ouvrage de son vivant, a cause de quelques verités desagreables, qu'il n'avoit pu diminuer.

(b) on l'avoit imprimée a marseille en 1782

a la voile en faveur de ses
+ ~~dans sa relation~~ Collegues, et combatu + les
opinions des Medecins de
Montpellier, ~~des~~ exciterent
l'animosité d'un des auteurs
du Journal des sçavans,(a) qui etoit
lié avec eux. Ce journaliste
critiqua la relation, ~~des~~ sans aucun
menagement pour l'auteur, +
et d'un ton qui ~~decelait~~ manifestoit la
partialité et ~~...~~ l'esprit de
vengeance.

Un ~~un~~ auteur Anonime
prit la deffense de la Relation,
dans une lettre adressée aux
auteurs du Journal. Le journaliste
en rendant compte de cette
lettre,(b) entra dans un plus grand
detail sur la relation, pour
justifier la critique qu'il en
avoit faite. + ~~mais~~ malgré son
~~acharnement contre l'auteur~~
~~et son ouvrage~~, sa critique se
reduisit a relever quelques contra=
=dictions apparentes et faciles a
concilier, et des Negligences de
stile, qui peuvent echaper a tous
les auteurs, et qui etoient bien
excusables dans un ouvrage

(a) Mr. Andri Medecin de la faculté de Paris.

(b) dans le journal du 10 avril 1722.

+ a qui il reprocha de n'avoir pas les premieres notions de ce qu'il appelle

+ et il alla jusqu'a reprocher a l'auteur de n'avoir pas les premieres notions de ce qu'il appelle son a cette injure pres

composé necessairement a la
hate et dans un tems de trouble
et d'affliction.

Après cette seconde attaque
du Journaliste, Mr. D. crut
devoir luy repondre. il envoya
sa reponse a l'auteur du Mercure,
~~pour l'y inserer, & celuy ci s'en~~
~~excusa~~ qui refusa de l'inserer
dans son journal, donnant pour
excuse de son refus, les mena-
gemens qu'il disoit devoir aux
auteurs du Journal des scavans,
protegés par monsieur le
Chancelier : mauvais pretexte; ~~car~~
~~puisque les auteurs du Journal~~
~~des scavans eux memes n'auroient~~
~~pas du refuser de publier la~~
~~reponse de Mr. D.~~ il etoit sans
sans doute ~~autant~~ il doit etre permis a un auteur
de se deffendre, comme aux autres
de l'attaquer; ~~et~~ les Journaux
sont une des voyes ordinaires
d'instruire le public de ces sortes
de disputes, dont il est le juge
unique et souverain. Monsieur
d'Aguesseau, qui etoit alors
Chancelier, etoit trop eclairé et
trop equitable, pour scavoir
mauvais gré a l'auteur du

Mercure d'une chose a laquelle il ne pouvoit se refuser sans injustice ——

Quoiqu'il en soit, mr. B. ayant pris la plume malgré luy et sans aigreur, et faisant d'ailleurs peu de cas de ses propres ouvrages, quitta la partie, et ne tenta pas d'autre voye de publier sa reponse, qui est restée manuscrite

#1 Deux circonstances avoient engagé donc mr. B. a écrire cette sa relation de la Peste. premierement, la connoissance qu'il avoit de tout ce qui s'étoit passé a Marseille dans le tems de la peste, et dont il avoit été obligé de s'en instruire exactement, pour en rendre compte a mr. Dodart, premier Medecin du Roy, qui l'en avoit chargé. En second lieu mr. B. a cru qu'il étoit necessaire de faire connoitre au public l'inexactitude et les omissions d'une autre Relation, qui avoit deja paru sous le titre de Journal abregé.

Mr. Dodart avoit aussi demandé a mr. B. des observations sur la peste. + mr. B. avoit mis par écrit

+ en consequence
en consequence

toutes celles quil avoit eu occasion de faire. il vitte convainquirent ~~reconnut par ce travail~~ que presque tous les auteurs qui ont ecrit sur cette maladie, adoptant plusieurs erreurs; soit parcequils ne l'ont pas vue de pres; ~~ou~~ soit parcequils ne l'ont pas ~~mal~~ bien connue: ce qui luy persuada quil ne pouvoit rien faire de plus utile au public et a la posterité que de composer un traité de La Peste, dans lequel ses observations quil avoit faites seroient ~~le fond~~ tout a la fois le fondement et la preuve du sisteme quil se proposoit d'y d'etablir, tant sur la nature de cette maladie et de ses simptomes, et que ~~que~~ sur la maniere de la traiter. +

+ c'est ce quil execute depuis la peste ent cette ~~...~~ ~~D. m.r B. composa son traité de la peste~~

~~Ce fut aussi m.r Dodart qui donna lieu a ~~engagea~~ l'auteur a d'entreprendre son ~~son~~ traité de la police pour les tems de Peste.~~ apres la cessation de la peste ~~celle~~ de marseille, + ~~on~~ reconnu quelle n'avoit fait des progres si rapides et de si grands ravages, que par le defaut ~~d'une~~ de bonne police, partout dans les communes ~~comaus~~. ~~on~~ il sentit ~~comprit~~ porte la necessité

+ le gouvernement

d'un Reglement general de police
pour les les tems de peste, et
il fut determiné d'en faire un.
l'~~execution de ce projet en~~ la redaction en
fut confiée a m.r Dodart.
Ce Medecin n'ayant par vu
la peste, demanda des memoires
aux personnes qui avoient
commandé dans les principales
villes de Provence, pendant
la derniere ~~la~~ peste ~~de 1720~~, et aux
medecins qui avoient servi. eux
seuls pouvoient en effet bien
connoitre les meilleurs moyens ~~capables~~
de prevenir ~~ou d'arreter les~~
~~progres~~ cette maladie, ~~ou~~ et d'en
arreter les progres. m.r B. fut
un de ceux que consulta
m.r Dodart. il luy repondit
qu'ayant fait ~~beaucoup~~ un tres grand
nombre d'observations sur cette matiere,
il se proposoit de la traiter dans
une certaine etendue. son
dessein ayant été gouté, il
composa son traité de la police
pour les tems de Peste, et
l'envoya avec son traité de
la peste a M.r Dodart ~~qui~~

~~et la dediaz~~ ils devoient etre imprimes a l'imprimerie Royale, ~~quand m~~. mais la mort de m.r Dodart arreta l'impression.

~~m.r Dodart~~ qui succeda m.r Chirac ~~remplaca~~ a m.r Dodart; etant mort peu de tems ~~et mourut bientot~~ apres, m.r Chicoineau ~~luy~~ le remplaca; et tous les papiers concernant le projet du Reglement de police, parmi les quels etoient les ~~pa~~ manuscrits de m.r B. luy furent remis. Ce medecin avoit soutenu, dans ses ecrits, plusieurs opinions que m.r B. combatoit dans son traité de la peste et dans celuy de la police, ~~et particuli~~ ~~et~~ entre autres celle de la non contagion de la peste; il etoit naturel qu'il ne fut pas porté a favoriser l'impression des ouvrages de m.r B., ni a suivre ses idees ~~dans~~ sur le Reglement de police. quoiqu'il en soit, ce dernier objet ayant été absolument perdu de vue, m.r B. reclama ses manuscrits, qui ne luy furent rendus qu'apres plusieurs années.

Dans le tems que ces manuscrits étoient entre les mains de mr. Chicoineau, mr. Senac, qui luy a succedé depuis dans la place de premier medecin du Roy, se proposant de donner au public un recueil de plusieurs ouvrages sur la peste, il voulut y inserer des fragmens des traités de l'auteur de mr. B. sur la peste et sur la police. mais l'auteur n'ayant pas ~~voulut pas~~ cru devoir consentir qu'on morcelat ses ouvrages, qu'il comptoit de ~~donner au public~~ faire imprimer, ~~et~~ mr. Senac se contenta de mettre dans son recueil, des observations que mr. B. avoit données, dans le tems, conjointement avec mr. Michel, Medecin de Marseille, qui avoit aussi servi pendant la peste.

Les opinions de mr. B. sur la peste luy attirerent dans la suite une nouvelle traccasserie. mr. Deidier,+ ~~l'un des medecins~~ ~~ceux que~~ ~~luy avoit envoyé dans cette ville~~ ~~de Montpellier~~ qui etoient allés ~~a Marseille~~ pendant la peste en ~~1720~~, et qu'il avoit aussi soutenu ~~avec eux~~ dans le tems la des opinions opposées a celles de mr. B. ~~sur la peste~~

+ ancien professeur de medecine a l'université de montpellier, et ~~l'un des medecins~~ ~~alors~~ étoit premier medecin des galeres ~~a marseille~~, et ~~l'un~~ qui avoit été ~~aussi~~ egalement envoyé par la cour à marseille

il donna, douze ans après, une nouvelle edition de son traité des tumeurs, auquel il joignit une dissertation latine sur la peste, ~~dans laquelle il parloit~~ en parlant de certaines experiences qu'il avoit faites sur ~~la peste~~ cette maladie. il se plaignit que mr. D. avoit voulu les decrier dans sa relation de la peste, et il ajouta „ que le journal des scavans l'avoit „ deja vengé de mr. D., en le „ qualifiant d'auteur insipide, „ et qui n'avoit aucune teinture „ de la vraye science de la „ Medecine." une ~~supp~~ injure aussi grossiere indigna les (a) Collegues et les amis de mr. D., qui le pressoient d'y repondre. il ne se rendit pas d'abord a leur sollicitations: disant que a son age (il avoit alors 62 ans) il etoit trop connu, pour qu'un pareil trait put luy nuire, et qu'il n'avoit plus rien a gagner ni a perdre du cotté de la reputation. mais ses amis luy ayant fait considerer, qu'il devoit cette reponse au public encore plus qu'a luy meme,

il la fit par une lettre du 25: nov. 1732.

Mr D. represente a mr Deidier, dans cette lettre, ~~l'indignité~~ + l'injustice de son procedé, de l'attaquer sous pretexte de ce quil avoit dit, douze ans auparavant, ~~touchant~~ de ses experiences sur la peste, et de le faire en rappellant une injure grossiere de l'auteur du Journal des Sçavans, # tandis quil ne repondoit pas a ce qu'on luy avoit opposé sur ces pretendues experiences, quil n'avoit pas meme osé deffendre dans le tems. cette lettre est ~~remplie~~ ecrite ~~pur~~ d'un ton ironique, et pleine ~~d'une plus~~ de traits d'une plaisanterie aussi fine et delicate ~~mais~~ que piquante. elle fut recue du public avec aplaudissement, et produisit tout l'effet que l'auteur pouvoit en attendre. le professeur de Montpellier eut tout lieu de se repentir d'avoir reveillé une vieille querele, ~~terminée depuis~~ dans la quelle il n'avoit pas raison.

(a) mr Deidier ~~avoit~~ a qui etoit l'injure le journaliste [illegible] ~~seulement~~ que mr D. n'avoit pas les premieres notions ~~aucune~~ ~~[illegible]~~ de ce que c'est que peste. il rep[illegible] ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ce quil pouvoit absolument [illegible] dire ~~[illegible]~~ sans injure de ce quil n'etoit pas de son avis sur la nature de cette maladie. les autres reproches de l'auteur sont bien propres a le justifier ~~[illegible]~~ pleinement sur ce point.

[outre les ouvrages dont on a parlé, mr. B. a fait plusieurs dissertations, sur divers sujets de medecine, de phisique et de Chirurgie. ~~editées ou inconnues~~ on se propose de donner au public un recueil des plus interessantes.]

#3.

(elle luy avoit fait ~~il avoit outre~~ autres plusieurs ~~des~~ ouvrages ~~plus~~ importans; entre autres un dictionaire de medecine, dont il avoit conçu le projet longtems avant que celuy ~~qui~~ que nous avons fut imprimé (a); un cours d'anatomie; une phisiologie, un recueil d'observations pratiques de medecine. mais il etoit trop occupé ~~par~~ a la visite des malades, pour finir des ouvrages de si longue haleine. les fragmens qu'il en a laissés etoient si mal en ordre, qu'on n'a pu en faire aucun usage. +)

(a) le dictionaire universel de Medecine par mr. James Medecin de londres.

+ on n'a ~~lui~~ ~~donné~~ fini que quelques dissertation sur divers &c to.

apres la peste, mr. B. a Continué de pratiquer la medecine a Marseille jusqu'a sa mort. attaché a sa profession par gout autant que par devoir, il se delassoit des fatigues inseparables de la visite des malades dans une grande ville, par le travail du Cabinet. ~~souvent~~ il prenoit ~~encore~~ meme souvent sur son sommeil, pour satisfaire son

#3

~~prevoit~~ ~~un si grand travail~~ ~~continué~~ l'exige un travail aussi ~~continué~~ assidu que m.r D.B. ~~avoit etoit~~ ... a ... ~~connoissance~~ theorie de la medecine ~~dans~~ ... la longue experience dans le traitement des maladies et un gout d'observations ... ~~pratique~~ lui fournissoit beaucoup de ressources dans la pratique qui etoit aussi sure qu'elle peut etre

ardeur pour l'etude. qui possedoit la Theorie de la Medecine dans un degré eminent. sa pratique etoit fondée sur une longue experience, dont il avoit tiré tout l'avantage possible. car il etoit grand observateur.

~~Sa~~ [Son] merite de m.r D.B. etoit connu en france et dans toute l'europe. il etoit souvent consulté par les etrangers, surtout par ceux qui passoient a marseille. il etoit en commerce de lettres avec plusieurs celebres medecins de france, d'angleterre, + d'allemagne, de hollande, et d'italie Il n'etoit pas moins connu et consideré des ~~gens de~~ cultivateurs ~~lettres~~. les lettres ~~faisoient son~~ entroient dans ~~unique~~ ses amusements. il a fait paraitre dans toutes les occasions qu'il ne les avoit pas cultivées inutilement. ce gout des lettres l'avoit fait admettre dans l'academie de Marseille, il etoit du nombre de ses fondateurs.

la vie des gens de lettres et des scavans presente ordinairement peu d'evenements. ce sont toujours les memes occupations: l'etude, l'exercice de leur profession et quelques ouvrages. C'est par ce genre de vie qu'ils deviennent plus utiles a leur patrie,

que beaucoup d'autres, dont on a plus a dire. mr. B. s'étoit devoué de bonne heure a l'utilité publique; il ne s'écarta jamais de son plan; il a toujours vecu dans la plus grande médiocrité.

nous avons fait connoitre le medecin et l'auteur; disons un mot de la personne. #

mr. B. avoit l'air ouvert, l'humeur gaie, la conversation enjouée, l'esprit vif et penetrant, une memoire heureuse, un jugement sur. Il etoit d'un caractere doux et affable. Il aimoit a rendre service, surtout aux jeunes medecins qui avoient recours a ses lumieres. il ~~avoit~~ disoit qu'un simple particulier a trop peu d'occasions d'etre utile, pour les laisser echaper. il etoit desinteressé et charitable. Il visitoit les pauvres gratuitement et avec la plus grande assiduité. il leur fournissoit souvent les remedes et les alimens. Ces bonnes qualités etoient relevées par une grande simplicité et une veritable modestie, qui prenoient leur source dans un grand fonds de pieté et de religion.

~~une belle imagination~~

Il estoit parvenu a un age fort avancé, sans ressentir aucune des incommodités ordinaires aux viellards ~~a la vieillesse~~. il devoit cet avantage a un temperamment robuste, fortifié par une vie reglée, et active ~~et uniforme~~. un exces de fatigue dans un voyage entrepris pour la visite d'un malade fut en partie la cause de la maladie dont il mourut une

+ le 12. septembre 1752

année après,+ agé de 82. ans et 2 mois, dont il avoit passé quarantecinq a marseille.

Il fut generalement regretté, et surtout des pauvres. il avoit été marié trois fois et avoit eu 8 enfans Antoine Bertrand l'ainé du premier lit a exercé la medecine a marseille, ou il est mort en 1754 ; agé de 57. ans. son second fils du premier lit et deux filles du ~~tro~~ second moururent de la peste en 1721. noel — Bertrand, l'ainé du troisieme lit, est avocat au Parlement d'aix. trois filles du meme lit sont mortes en bas age./.

Recours sur les effets de
l'impot indirect relativement au
Revenue des propriétaires des biens
fonds. — couronné par la société
d'agriculture de Limoges en 1767.
par Mr. de Saint peravi.

a Mr. Diaudé Ecuyer rue
Saintonge près les boulevarts

~~n'étant dep~~

~~m.r Deidier ayant dit l'injure~~

du journaliste ~~[illegible]~~ avoit dit qui diroit seulement

que m.r D. n'avoit pas les prem. notions

d'ece que doit que paite ~~[illegible]~~

~~[illegible]~~ pouvoir parler ausi donc

~~[illegible] par de meme [illegible]~~

~~par la nature de la parte~~

~~mais le publi:~~ ~~[illegible]~~ avoit fi deja

donne quin de cause a l'auteur

par ce point

ayant d'autre dans l'an qu'il yaut par les mêmes idées

~~[illegible]~~

^ ~~[illegible]~~ quel'auteur n'a et

~~de la nature de la parte [illegible]~~

avoit il ou pouvoir ~~[illegible]~~ parler ~~[illegible]~~ sans

esprit d'injure, mais ~~[illegible]~~

+12 ans ~~[illegible]~~ imprimé ~~[illegible]~~

apres ~~[illegible]~~ m.r D. ~~[illegible]~~

~~12 ans apres~~ le publie avoit

deja donné gain de cause

a l'auteur sur ce point

+ de la part du journ. ainsi l'injure etoit evidente et volontaire

D. ~~[illegible]~~ et l'intension qu'il luy donne m.r D.

le rendroit encore plus grave.

honneur, plus que par interêt. il en a ~~donné~~ souvent, donné des preuves non equivoques. en 1709. il regna a Marseille des fievres malignes et inflammatoires, surtout parmi le peuple. les quatre Medecins nommés ~~cette année~~ pour servir ~~a l'hotel dieu remplis de malades~~, le refuserent. m.r D. moins effrayé du danger, que touché du besoin des pauvres, se chargea seul du service. son zele fut recompensé par une nouvelle epreuve. il fut attaint d'une fievre maligne dont il faillit mourir.

+ a l'hotel dieu qui etoit rempli de malades

Mais la providence ~~le~~ reservoit m.r D. a des travaux plus penibles, et plus propres a faire connoitre l'etendue de ses lumieres et de sa charité. en 1720. la Peste survint a Marseille. m.rs ~~les Echevins~~ D. ayant été consulté ~~rent~~ sur cette maladie avec trois autres ~~quatre~~ Medecins de la ville, ~~du nombre desquels fut m.r D.~~ ils s'accorderent tous a ~~et ils~~ declarerent que c'etoit la peste. Comme Medecin et Citoyen, mais encore plus comme Chretien, m.r D. etoit obligé de travailler au soulagement de ses Concitoyens. fidelle a son devoir, ni l'evidence du danger,

+ par m.rs les Echevins
pe

ni sa durée, ne purent l'en detourner.
il se livra a la visite des pestiferés
avec un zele infatigable, pendant
les trois années que dura la peste.

M. B. s'apliqua d'abord a
connoitre la nature de la maladie,
et le traitement qui luy convenoit;
et ses recherches ne furent pas
inutiles. s'il ne put sauver le plus
grand nombre des malades qu'il
visita, et qui etoient destinés a etre
les victimes d'une maladie presque
toujours superieure aux remedes,
~~par sa violence~~, il eut la satisfac
tion de guerir presque tous ceux
dont le mal n'etoit pas incurable.

En travaillant a ~~delivrer~~ guerir
les autres de la peste, il en fut luy
meme atteint jusqu'a trois fois.
les deux premieres attaques furent
legeres; mais la troisieme fut
violente, il faillit en mourir.
sa belle mere et ses deux filles
furent malades apres luy; et
malgré tous ses soins, il ne put
les sauver. ses malheurs ne
ralentirent pas son zele. a peine
sa santé fut elle retablie, qu'il recommenca
a visiter les malades, avec d'autant
plus d'ardeur qu'ayant eté purgé
du venin pestilentiel par trois
attaques, il ~~en~~ craignoit moins la